

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 25 septembre 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 septembre 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absent(e)s excusé(e)s : Elise RÉGENT

Pouvoirs : Elise RÉGENT donne pouvoir à Karine LORGEUX

Secrétaire de séance : Karine LORGEUX a été élue secrétaire de séance.

2025-09-25-03 Signature Avenant n°1 à la convention opérationnelle d'actions foncières – secteur Place de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser une opération de logements, dont logements locatifs sociaux.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises Place de l'Eglise. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il a été proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune de Les Fougerêts a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 05 avril 2018. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant soumis par cet établissement.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C-20-16 du 08 décembre 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières du 05 avril 2018,

Vu le projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Les Fougerêts souhaite réaliser une opération habitat sur le secteur Place de l'Eglise à Les Fougerêts,

Considérant que, le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir la durée de portage des biens par l'EPF Bretagne,

Considérant l'intérêt de conclure un avenant n°1 prenant en compte ces modifications,

Considérant que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration ;
- Viser la performance énergétique des bâtiments ;

- Respecter le cadre environnemental ;
- Limiter au maximum la consommation d'espace,

Considérant que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°1, joint à la présente délibération, qui modifie l'article 2.2 de la convention initiale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 05 avril 2018, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS



La secrétaire de séance,
Karine LORGEUX

A blue ink signature, likely of Karine Lorgeux, is written in a cursive style.